

Je me trouve obligé de répéter icy dans un
journal une seconde fois la déclaration que j'ay
faite cy devant au folio 2 verso; le même crime
continu de comir dans ma famille excité par
des personnes malintentionnées et malicieuses qui
se plaisent de semer des zizannies pour troubler notre
repos et notre tranquillité et pour en tirer quelque
avantage par leurs fourberies en faisant entendre
dans le monde que j'ay donné a quoy de l'or et de
l'argent a quelques personnes ou que je l'ay enterré
pour en servir mes heretiques, voyez s'il y a quelque
apparence. Je declare devant mon Dieu mon Souverain
que tout cela est supposé pour la servité de ma
conscience, je prie ma tres chere épouse et mes
chers enfans de n'adjouter aucune foy aux rapports
de ces personnes malignes qui cherchent leur juteux
et non notre repos, sous peine d'encourir le
châtiment d'une damnation éternelle qui ne
pourroit nous manquer si nous faisons des
jugemens d'aveugles en ternissant la reputation
des personnes que nous pourrions soupçonner, je
vous conjure d'adjouter foy a ce que j'écris d'above
ce de n'importe pour mautes a mes ma mots, un a
signe de ma main le dix sept May mil six
cent vingt sept

M. L. L.

mon testament est placé mes papiers en un
de mes armoires de lulle dans une petite boîte

Le 15 février 1726 est mort Mr Me Pierre Blaize Brivazac con(seill)er du Roy et son procur(eur) en l'élection de Tulle mon beau frère à qui j'ay succédé à la dite charge par la procuration ad resignationem de Mr Brivazac et Mad(emoise)lle Dupuy ses père et mère ses hér(itier)s aagé de 28 ans six mois, il a été enterré dans le tombeau de la famille qui étoit pour lors à coté de la chapelle de Notre Dame de Montserrat.

Il avoit couru un bruit dans ma famille excité par des personnes mal intentionnées que Mr Lafon prêtre me gardoit de l'argent le luy ayant confié. Je déclare que cela est faux ne luy en ayant jamais mis entre ses mains ce pourquoi je prie ma chère épouse et mes chers enfans de n'y adjouter aucune foy cela étant supposé et ay signé

Baluze

Transcription du document (ci-contre)

Je me trouve obligé de repeter icy dans mon journal une seconde fois la déclaration que j'ay faite cy devant au folio 2 verso ; le même bruit continuant de courir dans ma famille excité par des personnes mal intentionnées et malicieuses qui se plaisent de semer des zizannies pour troubler notre repos et notre tranquillité et pour en tirer quelque avantage par leurs fourberies en faisant entendre dans le monde que j'ay donné à garder de l'or et de l'argent à quelques personnes ou que je l'ay enterré pour en priver mes héritiers, voyes s'il y a quelque apparent. Je déclare devant mon Dieu mon sauveur que tout cela est supposé pour la sécurité de ma conscience, je prie ma très chère épouse et mes chers enfans de n'adjouter aucune foy aux raports de ces personnes malignes qui cherchent leur intérêts et non notre repos, sous peine d'encourir le chatiment d'une damnation éternelle qui ne pourroit vous manquer si vous faisais des jugements téméraires en ternissant la réputation des personnes qui vous pourries souborner, je vous conjure d'adjouter foy à ce que je vous déclare et de ne pas me tourmanter après ma mort, écrit de ma main le dix sept(ièm)e may mil sept cent vingt sept.

Baluze

Mon testament est pamy mes papiers en un de mes armoires de Tulle dans une petite boîte.



Maison à Mayne de Saint-Clément

Transcription du document 33J 6 (ci-contre)

27 juillet 1728

Le vingt sept(ièm)e juillet mil sept cent vingt huit à une heure après minuit la célébration de notre mariage a été faite par Mr Lafon prêtre, dans l'église de St Julien, Mr Melon curé étant absent.

27 9bre 1729 Le vingt sept novembre mil sept cent vingt neuf premier dimanche de l'advent à cinq heures du soir est nait au village de Mayné paroisse de St Clément mon fils Pierre Clément Baluze fils naturel et légitime de Mr Me Jean Baluze de Mayné con(seill)er du Roy et son procureur en l'élection de Tulle, et de dame Marie Françoise de Brivazac, parein a été Mr Me Pierre Brivazac ad(voc)at en parlement et ancien con(seill)er procur(eur) du Roy en la dite élection son ayeul maternel, et mareine Demoiselle Aymée de Ceyrat femme de Mr Me Antoine Lamore ad(voc)at en parlement et ancien con(seill)er du Roy en ladite élection sa grande tante, il a été baptisé le vingt neuf dudit mois à dix heures du matin dans l'église de St-Clément par Mr Choumeil vicaire en l'absence de Mr Puyabillier curé dudit St Clément.

Baluze

24e avril 1731 Le vingt quatre avril mil sept cent trente un, sur les huit heures du matin jour de mercredi, est mort Mr Me Pierre Brivazac ancien con(seill)er procur(eur) du Roy de l'élection de Tulle aagé de quatre vingt deux ans moins neuf jours étant né le 4e mai 1649, il a été enterré dans l'église cathédrale de Tulle proche la chapelle de St Clair qu'on a donné pour sépulture avant que celle de la maison étoit où est à présent la sacristie.

16e juin 1731 Le seizieme juin mil sept cent trente un est née sur les neufs du soir jour de Samedy Marie Etienne Baluze ma fille naturelle et légitime de Mr Me Jean Baluze de Mayné con(seill)er du Roy et son procur(eur) en l'élection de Tulle et de dame Marie Françoise de Brivazac, elle a été baptisée dans l'église de la paroisse de St Julien de Tulle par Mr Faugeyron vicaire, Mr le curé Melon étant absent, le dix sept(ièm)e du présent mois, parrein a été Mr Etienne Baptiste Teyssier seigneur de la Serre colonel de la milice bourgeoise de la ville de Tulle et marreine dem(oise)lle Marie Dupuy veuve de feu Mr Me Pierre Brivazac ancien con(seill)er procur(eur) du Roy en l'élection de Tulle, je remarque que cette fille est née un jour de samedy et un seize de juin comme moy. Baluze

15 8bre 1732 Le quinze octobre mil sept cent trente deux est mort Messire Anthoine Brivazac, docteur en théologie, prieur de Montbrié en Bourgès et chapelain d'Eymard le Don, aagé de soixante dix huit ans six mois ou environ étant le douze avril mil six cent cinquante quatre, a été enterré audit Montbrié

10 xbre 1734 Le dix décembre mil sept cent trente quatre sur les deux heures du matin est morte dem(oise)lle Marie Dupuy veufve de Mr Me Pierre Brivazac ancien con(seill)er procur(eur) du Roy en l'élection, jour de vendredy aagée de soixante dix sept ans ou environ a été enterrée dans le tombeau de la famille au pied de l'autel de St Clair du coté de l'épître dans l'église cathédrale de Tulle

11 avril 1736 le unze avril mil sept cent trente six mon épouse s'accoucha environ sept heures du matin d'un garçon, il ne fut qu'ondoyé et fut enterré le même jour dans l'église de St Julien en la chapelle de la naissance de Notre Seigneur dans les sépultures de Mr Dupuy cousin germain de mon épouse qui fut délivrée par mons(ieur) Peuch médecin le même jour, jour de mercredi.

26^e avril 1739 jour de dimanche Le vingt six avril mil sept cent trente neuf environ l'heure de midy et un quart est née Charlotte Baluze fille de Mr Me Jean Baluze con(seill)er du Roy et son procureur en l'élection de Tulle et de dame Marie Françoise de Brivazac, a été baptisée dans l'église de la paroisse de St Julien de la ville de Tulle le vingt sept dudit mois par Mr Dumyrat curé, parrain a été messire Charles Jaucen écuyer seig(neu)r de la Geneste, con(seill)er au présidial dud(it) Tulle et receveur des tailles de la dite élection, et marraine dame Catherine Baluze veufve de Mr Etienne Teyssier seigneur de la Serre et de Leyrat, colonel de la milice bourgeoise dud(it) Tulle. Baluze

Tulle 27 avril 1742 Le vingt sept avril mille sept cent quarante deux est décédé Me Jean Baluze procureur du roy et son conseiller en l'élection de Tulle agé d'environ soixante dix ans a été enterré dans l'église des révérends pères récollets de Tulle Baluze

St-Clément 2e février 1743 Le second février mille sept cent quarante trois est décédée Dame Marie Françoise Brivazac veufve de feu Me Jean Baluze procureur du roy en l'élection de Tulle au village de Mayné paroisse de St Clément Baluze

27 juillet 1728 Le vingt sept. juillet mil sept cent vingt huit
à une heure à près minute la célébration
de notre mariage a été faite par un prêtre dans l'église de St. Julien, Mr Melon
curé étant absent

27. 9. 1729 Le vingt sept. novembre mil sept cent vingt neuf
premier dimanche de l'advent à cinq heures
d'usoir est né au village de mayne paroisse
de St. Clement mon fils Pierre Pluvieux Nature
fils naturel et légitime de Mr. et. Jean Pluvieux
de mayne conseiller du Roy et son procureur en
l'éllection de Cullé, et de dame Marie Françoise
de Brinazac, par un acte en v. n. n. Pierre
Brinazac ad. au parlement et ancien con. v.
prouvé du Roy en ladite éllection son ayeul
maternel, Et marcelle Demourselle Aymée
de Ceyrat femme de Mr. et. Antoine Lamoignon
au parlement et ancien con. v. du Roy en
l'éllection sa grande tante, il a été baptisé
le vingt neuf dudit mois à dix heures du matin
dans l'église de St. Clement par Mr. Choumard
vicaire en la paroisse de Mr. Pluvieux
curé dudit St. Clement. *MMW*

21. avril 1751 Le vingt quatre avril mil sept cent
vingt un est mort Mr. et. Pierre Pluvieux
ancien con. v. prouvé du Roy de l'éllection de Cullé
âgé de quatre vingt deux ans moins neuf
jours et né le 11. may 1649, il a été
dans l'église cathédrale de Cullé proche la
chapelle de St. Clair qu'on a donné pour sépulture
auxes que celle de la maison et ainsi on est
après lui la sacristie sur les huit heures de
matin pour le service

